SERENT

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 mai 2023 à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal - Mairie

ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU PLU

Sous réserve de la validation préalable par les services de l'Etat (contrôle de légalité), le conseil municipal sera invité à approuver le PLU.

2-ADOPTION DU BUDGET PISCINE-CAMPING

Afin de bien identifier les dépenses et recettes de l'espace aquatique et du camping municipal, il est proposé de créer un nouveau budget annexe. Ce budget fera l'objet d'une présentation en séance.

3- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

La création du budget Piscine – Camping impactant directement le budget principal il convient de prévoir les ajustements prévisionnels en dépenses et recettes.

4- TARIFS DE LA PISCINE

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur les tarifs 2023 de la piscine.

5- MODIFICATION DE LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL

Afin de permettre l'encaissement des recettes de la piscine et pour bénéficier d'une cohérence avec le budget préalablement adopté, il est proposé d'autoriser le Maire à apporter un avenant à la régie camping et de la nommer régie camping - piscine. Cette disposition doit également permettre l'utilisation du terminal de paiement électronique pour encaisser les recettes piscines.

6- REGULARISATION FONCIERE A LA TOUCHE POUPEAUX

Par délibération du 12 avril 2022 ; la commune avait décidé de faire l'acquisition à la touche Poupeaux d'un terrain de 38m² dont l'emprise se situait sur le « domaine public ». Cette acquisition était initialement prévue par acte administratif mais le dossier comportant des particularités juridiques il est proposé de le finaliser par acte notarié.

7- TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques avec Lizio et Saint Guyomard, la commission culture propose d'accorder la gratuité de l'abonnement. Cette disposition entrerait en vigueur à la date d'ouverture du nouvel équipement. Le conseil est invité à en débattre.

8- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

La section de Ploërmel du Secours Populaire Français a sollicité un soutien financier de la commune. Il est proposé d'accorder une aide de 100 €.

9- CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

Sur la base de la liste électorale, Il conviendra de tirer au sort le nom de 6 jurés étant entendu que seul deux sérentais seront effectivement désignés jurés.

10-QUESTIONS DIVERSES

- noms des rues et quartier (secteur de la ferme et des Bruyères)
- dénomination de la salle des fêtes.